

AVIS PUBLIC

**DEMANDE DE
DÉROGATION MINEURE**

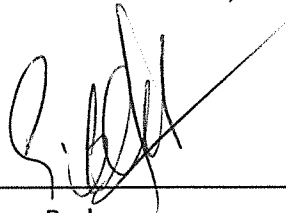
Je soussigné donne avis à tous les citoyens que le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Édouard étudiera, lors de la séance ordinaire qui se tiendra le 7 mars 2023, à 20 h, une demande de dérogation mineure concernant le lot 3 991 556, situé au 151, rue Principale, pour la construction d'une habitation de 5 logements non conforme au règlement de zonage no. 2015-259.

La demande présentée a pour but d'autoriser :

- La construction d'une habitation de 5 logements dont la façade principale ne se trouve pas sur une rue publique ou privée, alors que le demande le règlement de zonage no. 2015-259, à l'article 29.

Toute personne intéressée peut se présenter à cette séance afin de se faire entendre par le Conseil municipal relativement à cette demande.

Donné à Saint-Édouard, ce 20 février 2023.



Georges Badra
Directeur général et greffier-trésorier

AVIS D’AFFICHAGE

Je, soussigné, Georges Badra, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Édouard, certifie sous mon serment d’office que j’ai affiché le présent avis conformément à la Loi, le 20^e jour du mois de février, deux mille vingt-trois, aux endroits désignés par le Conseil municipal.

En foi de quoi, je donne le présent avis ce 20 février 2023.



Georges Badra
Directeur général et greffier-trésorier